



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marins : annuités liquidables

Question écrite n° 51392

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le régime de retraite des marins. Il est prévu à l'article L. 11-1 du code des pensions de retraite des marins que les temps de service comptent double en période de guerre. Ces périodes ont été fixées par voie réglementaire, mais ne comprennent pas les périodes concernant les événements d'Afrique du Nord. Il lui demande s'il entend inclure les années 1952-1962 en Afrique du Nord dans les périodes ouvrant droit au bénéfice de l'article L. 11-1 du code des pensions de retraite des marins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51392

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9154